



**MINISTÈRE
DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 21 septembre 2022

N°149

**Deux ventes exceptionnelles aux enchères de biens saisis ou confisqués
organisées par le Domaine de la Direction générale des finances publiques
pour le compte de l'AGRASC**

Dans le cadre du partenariat entre l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) et le Domaine (DNID- direction nationale d'interventions domaniale - de la Direction générale des finances publiques), **deux ventes aux enchères exceptionnelles sont organisées le mardi 4 octobre à Lyon et le mercredi 5 octobre à Marseille.**

Tous les biens mis en vente proviennent de saisies et de confiscations judiciaires dans le cadre de procédures pénales.

Plus de 200 biens de nature très différente seront proposés dans chaque vente : des véhicules de prestige (Chevrolet Corvette, Ferrari, Jaguar, Porsche...), des bijoux, pièces d'or diamants et montres (Rolex, Vacheron Constantin,...), de la maroquinerie, des tableaux et bien d'autres lots.

Le public pourra participer aux ventes physiquement ou porter leurs enchères en ligne s'inscrivant sur le site internet [Drouotonline](https://drouotonline.com).

Les ventes auront lieu entre **13H30 et 17h00** :

- à Lyon, le 4 octobre 2022 au Palais de la Bourse (entrée libre sur place ou [lien pour consulter le catalogue et s'inscrire à la vente en ligne](#))

- à Marseille, le 5 octobre 2022 au Palais du Pharo ([sur inscription](#) pour assister sur place ou [lien ici pour consulter le catalogue et s'inscrire à la vente en ligne](#))

Elles seront précédées d'une **exposition des lots (sauf véhicules) de 10H30 à 12h30** (entrée libre à Lyon, sur inscription à Marseille [lien d'inscription](#)).

Ces ventes sont une nouvelle illustration de la synergie et du dynamisme institutionnel existant entre le Domaine et la Justice pour valoriser au mieux les biens saisis et confisqués en matière pénale.

L'AGRASC est un établissement public qui a été créé pour améliorer l'effectivité de la réponse pénale destinée à combattre la délinquance en privant ses auteurs du produit de

leur crime et à réparer le préjudice subi par la collectivité nationale en versant le produit des biens vendus au budget de l'État et à des fonds destinés à indemniser les victimes ou à financer des actions d'intérêt général.

La DNID est une direction spécialisée, chargée de la valorisation des biens saisis et confisqués par la justice, la douane et la DGFIP dans le cadre de contentieux fiscaux, mais aussi de la vente des véhicules abandonnés en fourrières et des biens réformés des organismes publics.

La logique de ces ventes est triple :

- **Une réponse pénale plus efficace** : les saisies et les confiscations contribuent, à côté des peines « classiques » à renforcer l'efficacité de la réponse pénale en privant de leurs biens les auteurs de crimes et délits en ne leur permettant pas ainsi de profiter de leur forfait ;

- **Une réduction des coûts** : une mise en vente rapide des biens saisis et confisqués permet de réduire les coûts de conservation des biens et d'éviter la perte de valeur de certains biens ;

- **Une indemnisation de la collectivité** : le produit de la vente est destiné à alimenter le budget de l'État, financer des actions de lutte contre le trafic de stupéfiants et contre les addictions et permettre l'indemnisation des victimes.

Ces ventes sont naturellement l'occasion de saluer le travail des services du ministère de la Justice au premier rang desquels les tribunaux mais aussi le travail réalisé en amont par les forces de l'ordre et les services des Douanes et de la DGFIP en matière fiscale.

Elles mettent également en lumière l'action des Antennes de l'AGRASC nouvellement créées (mars 2021) et qui sont déjà devenues des interlocuteurs privilégiés des services enquêteurs et des juridictions.

Contact Presse

Direction générale des Finances publiques

Tél: 0153186476

Mél :

daniel.baldaia@dgfip.finances.gouv.fr

isabelle.oudenot@dgfip.finances.gouv.fr